

**Votation populaire du 27.09.2020 « Pour un congé de paternité raisonnable » /
suissetec recommande le rejet du projet**

L'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable » demande que tous les pères exerçant une activité lucrative aient droit à un congé de paternité d'au moins quatre semaines et perçoivent une allocation pour perte de gain durant ce congé.

Le Parlement a adopté un contre-projet indirect comprenant un congé paternité de deux semaines, soumis au vote le 27 septembre prochain.

suissetec estime que le congé paternité ne doit pas être réglé au niveau de la loi. Des solutions adaptées doivent être trouvées au niveau du partenariat social (p. ex. CCT de la technique du bâtiment) ou de l'entreprise.

L'association recommande donc de rejeter le contre-projet.

Urs Hofstetter / 25.08.2020